

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-09/66C

Objet : RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT (RPQS) POUR L'ANNÉE 2025.

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de François BONNEAU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	33
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	1

Présents :

Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alison BALESTRIERI donne pouvoir à René MONTALAT
Thierry DEL POSO donne pouvoir à Carole DEL POSO
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Marie-Ange DESTAVILLE
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ
Jean ROMEO donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Adeline SERRET-SUMALLA donne pouvoir à Katia ROMAGOSA
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Magali ROUGÉ
Jean-Pierre THOLLET donne pouvoir à Sylvie TORRES
Alain GIRBAL, Pascale GUICHARD, Thierry SIRVENTE

Absents excusés :

Secrétaire de séance

Myriam DARDENNE

Date de convocation :

23 septembre 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Le Service des Eaux de la Communauté de Communes Sud Roussillon doit, en application de l'article L2224-5 du CGCT, produire les RPQS des services publics de l'eau et de l'assainissement.

RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence externe, pouvant être consulté à tous moments au siège de la Communauté de communes.

Le Président présente les rapports annuels 2025 (RPQS) des services de l'eau et de l'assainissement de la collectivité.

Service Eau Potable

1. RPQS 2025 – AEP – Unité de distribution Saint-Cyprien –Latour-Bas-Elne
2. RPQS 2025 – AEP – Unité de distribution Alénia
3. RPQS 2025 - AEP - Unité de distribution de Corneilla-Del-Vercol
4. RPQS 2025 – AEP – Unité de distribution de Théza
5. RPQS 2025 – AEP – Unité de distribution de Montescot

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114

Au regard des critères d'évaluation du service de l'eau potable sur les différentes unités de distribution, les constats les plus notoires au titre de l'année 2025, sont :

- la stabilité du prix
- l'amélioration du rendement réseau (entre 80 et 90 %)
- la stabilité globalement du taux d'impayés sur l'année N-1

Service Assainissement collectif

1. RPQS 2025 – EU – Secteur Est – Saint-Cyprien, Latour-Bas-Elne, Alénia
2. RPQS 2025- EU – Secteur Ouest – Corneilla-Del-Vercol, Théza et Montescot
3. RAD 2025 – DSP STEP intercommunales de Saint-Cyprien et Corneilla-Del-Vercol
4. CARE 2025 - DSP STEP intercommunales de Saint-Cyprien et Corneilla-Del-Vercol

Au regard des critères d'évaluation du service de l'assainissement sur les différentes installations dédiées, les constats les plus notoires au titre de l'année 2025, sont :

- la stabilité du prix
- la diminution du montant des abandons de créances (- 22%)
- la diminution des impayées sur les factures de l'année N-1 (environ - 43%)

Service Assainissement non collectif

1. RPQS 2025- EU - SPANC

Au regard des critères d'évaluation du service de l'assainissement non collectif, aucune évolution n'est à noter en 2025 : le nombre d'installation est stable (183) et le taux de conformité optimum (> 98%).

Le Président rappelle que ces rapports n'ont aucun caractère décisionnel. Ils doivent néanmoins être présentés aux élus et faire l'objet d'une délibération transmise à Monsieur le Préfet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, AVEC 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Serge BENET),

Vu l'article L 2224-5 du CGCT,

Vu les articles D 2224-1 à D 2224-5 du CGCT,

Vu les rapports sur les services eau et assainissement 2025,

➤ **PREND ACTE** desdits rapports

➤ **DIT QUE** ces rapports seront transmis aux communes membres afin d'être présentés aux conseils municipaux,

➤ **DIT QUE** les rapports sont annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260930-2026-09-66C-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

